



# Commune de Lucens

## Municipalité

Service technique / Services industriels

---

### Préavis n° 11 – 2010 au Conseil communal

Mise en séparatif et réfection de la chaussée  
Rue de la Boutaz/Chemin de la Cure/Carrefour du Pressoir et Rte de Villeneuve

**Crédit demandé : Fr. 1'168'000.00**

Lucens, le 23 août 2010

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>1-3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>2-3</b>
<b>3</b>	<b>Descriptif des travaux.....</b>	<b>3-3</b>
<b>3.1</b>	<b>Réfection et réaménagement de chaussée, place de la Boutaz .....</b>	<b>3-3</b>
<b>3.2</b>	<b>Mise en séparatif selon PGEE.....</b>	<b>3-4</b>
3.2.1	Eaux claires EC:.....	3-4
3.2.2	Eaux usées EU: .....	3-4
<b>3.3</b>	<b>Défense incendie, adduction d'eau.....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.4</b>	<b>Télé-réseau (EBL TELECOM).....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.5</b>	<b>Eclairage Public .....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.6</b>	<b>Gaz (Cosvegaz) .....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.7</b>	<b>Swisscom .....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.8</b>	<b>Electricité (Romande Energie) .....</b>	<b>3-5</b>
<b>3.9</b>	<b>Procédure .....</b>	<b>3-6</b>
<b>4</b>	<b>Demande de crédit et financement.....</b>	<b>4-6</b>
<b>4.1</b>	<b>Récapitulatif des coûts.....</b>	<b>4-6</b>
<b>4.2</b>	<b>Crédit demandé .....</b>	<b>4-6</b>
<b>5</b>	<b>Durée des travaux .....</b>	<b>5-7</b>
<b>6</b>	<b>Développement durable .....</b>	<b>6-7</b>
<b>6.1</b>	<b>Cohérence sur le plan économique .....</b>	<b>6-7</b>
6.1.1	Rentabilité du projet.....	6-7
6.1.2	Coûts indirects des impacts environnementaux et sociaux.....	6-7
<b>6.2</b>	<b>Cohérence au niveau de la protection de l'environnement.....</b>	<b>6-7</b>
<b>7</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>7-8</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Par la mise en séparatif du secteur "Boutaz", l'installation de nouvelles conduites d'eau, l'installation de nouveaux points lumineux et la réfection complète de la chaussée, la Commune de Lucens se dote d'une infrastructure qui répond à la demande en préservant l'harmonie de son domaine public.

## **2 Préambule**

La Commune de Lucens désire poursuivre son programme de mise en séparatif. Le secteur en question permettra d'achever la mise en séparatif de la Boutaz et de la Route de Villeneuve.

Pour les Eaux Claires (EC), les diamètres et l'état des collecteurs existants ne répondent plus aux normes et aux débits. Pour les Eaux Usées (EU), les immeubles existants sont à raccorder en mode séparatif. Il faut donc construire un collecteur EU de transport pour acheminer les eaux usées sur la Ruelle du Pressoir puis sur la chambre située au bas du Chemin de la Cure. Les propriétaires seront tenus d'effectuer leur mise en séparatif, ceci après contrôles effectués dans le cadre de l'étude.

## **3 Descriptif des travaux**

### **3.1 Réfection et réaménagement de chaussée, place de la Boutaz**

Etant donné la part importante des nouvelles canalisations, de l'adduction et des services, il est impératif de profiter de réaménager la chaussée en tenant compte des nouveaux critères de circulation et des aménagements privés existants.

- La chaussée sera reconstruite dans les limites actuelles.
- L'enrobé d'une épaisseur de 8 cm sera recouvert d'un tapis de 3,5cm.
- Les grilles d'écoulement seront placées selon les critères de pentes et de surfaces à assainir.
- De chaque côté l'enrobé est fermé par une bordure ou un pavé.

- Les places et zones de raccordements seront adaptées selon les nouvelles bordures et les éléments existants seront reconstruits. Sur le Chemin de la Cure, il est prévu de refaire l'enrobé et le tapis uniquement.

### **3.2 Mise en séparatif selon PGEE**

#### 3.2.1 Eaux claires EC:

Construction d'un collecteur de transport depuis la parcelle N°143 jusqu'au carrefour ruelle du Pressoir.

PVC  $\varnothing$  300 L = 200 m.

- Adaptation et raccordement au carrefour Ruelle du Pressoir – Route de Villeneuve
- Adaptation et raccordement au carrefour Chemin de la Cure – Route de Villeneuve
- Conduite et réparation des collecteurs existants de la Route de Villeneuve et Chemin de la Cure

7 regards avec couvercle de visites

#### 3.2.2 Eaux usées EU:

Construction d'un collecteur de transport depuis la parcelle N° 143 jusqu'au carrefour Ruelle du Pressoir (PVC  $\varnothing$  250 L = 200 m)

- Adaptation et raccordement au carrefour Ruelle du Pressoir – Route de Villeneuve
- Adaptation et raccordement au carrefour Chemin de la Cure – Route de Villeneuve
- Conduite et réparation des collecteurs existants de la Route de Villeneuve et du Chemin de la Cure

7 regards avec couvercle de visites

### **3.3 Défense incendie, adduction d'eau**

Poursuivant le programme de remplacement des conduites anciennes en tenant compte du plan directeur, il est prévu de remplacer la conduite principale de transport (Fonte diam. 100 mm) depuis la Ruelle du Pressoir jusqu'à la limite de la parcelle N° 149. Les bornes hydrantes (BH) seront remplacées (1 pièce).

- Type de conduite : PE 100 PN16
- Diamètre : Extérieur 200 / équivalent int. Ø 163.7 mm
- Longueur : 200 mètres
- Vannes de secteur : VR 5207 / DN 150 2 pièces
- Vannes privées : 14 pièces
- BH remplacée : 5000 S 1pièce

Un rapport de contrôle sera réalisé pour les conduites d'eau privées. Selon les directives; en cas de mauvais état, elles devront être remplacées aux frais des privés. Il s'agit de 14 raccordements.

Les travaux liés à la conduite principale et aux remplacements des BH bénéficient de la subvention de l'ECA.

### **3.4 Télé-réseau (EBL TELECOM)**

Adaptation si nécessaire.

### **3.5 Eclairage Public**

Remplacement et installation de 3 points lumineux, pose d'un tube sur l'ensemble du tracé, 200 mètres.

### **3.6 Gaz (Cosvegaz)**

Selon les données fournies par Cosvegaz, le réseau est déjà installé.

### **3.7 Swisscom**

Adaptation si nécessaire.

### **3.8 Electricité (Romande Energie)**

Selon enquête, la Romande Energie va solutionner son réseau souterrain.

### 3.9 Procédure

- Examen auprès du SESA (Service cantonal des Eaux, Sols et Assainissement) ;
- Conformément à la Loi cantonale sur la Protection des Eaux et de la Pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, le projet sera mis à l'enquête publique ;
- Procédure ouverte pour l'appel d'offres selon la Loi sur les marchés publics ;

## 4 Demande de crédit et financement

### 4.1 Récapitulatif des coûts

Collecteurs séparatifs	Fr.	270'000.00
Appareillage	Fr.	65'000.00
GC eau potable	Fr.	61'000.00
Réfection route	Fr.	295'000.00
Réaménagement Place de la Boutaz	Fr.	185'000.00
GC-EP	Fr.	10'000.00
Mâts EP	Fr.	15'000.00
Divers imprévus	Fr.	85'000.00
Honoraires géomètre	Fr.	24'000.00
Honoraires Ingénieur, (avant projet, projet, plan d'exécution, soumission et marché public)	Fr.	35'000.00
Honoraires STI (adjudication, séparatif privés, direction des travaux, relevé et plan conforme)	Fr.	40'000.00
		-----
Total HT	Fr.	1'085'000.00
TVA	Fr.	83'000.00
		-----
TOTAL TTC	Fr.	1'168'000.00

### 4.2 Crédit demandé

La subvention de l'ECA et les participations de Romande Energie seront déduites du montant des travaux une fois les relevés établis.

C'est donc un crédit total de Fr. 1'168'000.- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

## **5 Durée des travaux**

La durée des travaux est estimée entre 9 et 11 mois, (sous réserve des conditions météorologiques).

Au niveau de la circulation routière, les accès aux propriétés riveraines seront maintenus dans la mesure du possible.

## **6 Développement durable**

### **6.1 Cohérence sur le plan économique**

#### **6.1.1 Rentabilité du projet**

La consultation de tous les réseaux concernés permet d'affirmer que ce projet est rentable en raison de l'optimisation des travaux à réaliser :

- Synergie des interventions

#### **6.1.2 Coûts indirects des impacts environnementaux et sociaux**

- Au niveau environnemental, les critères d'adjudication de la procédure d'appel d'offres prennent en compte les mesures pour réduire les nuisances (air, bruit, carburant).
- Au niveau social, les conditions de participation de la procédure d'appel d'offres permettent d'écarter les entreprises qui ne reconnaîtraient pas les conventions collectives de travail (CCT) et qui ne régleraient pas leurs contributions sociales.

### **6.2 Cohérence au niveau de la protection de l'environnement**

- Certains matériaux, comme le grave en place et les bordures existantes, seront réutilisés dans la mesure du possible.
- Par la mise en séparatif des eaux mélangées existantes, qui présentent des risques de fuites, donc des pollutions et d'éventuelles odeurs nauséabondes.

## 7 Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,

Vu le préavis municipal no 11-2010

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

### décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif et réfection de la Rue de la Boutaz/Chemin de la Cure /Carrefour du Pressoir et Route de Villeneuve, pour un montant de Fr. 1'168'000.00
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 528'000.00 sur le Fonds de réserve des égouts No 9280.05, qui s'élève à ce jour à Fr. 946'855.89.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 100'000.00 sur le Fonds de renouvellement et d'installations des eaux No 9280.03, qui s'élève à ce jour à Fr. 301'779.60.
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 540'000.00 auprès d'une institution ou d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

Municipaux responsables : J. Briod et S. Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 23 août 2010.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

**Le Syndic :**

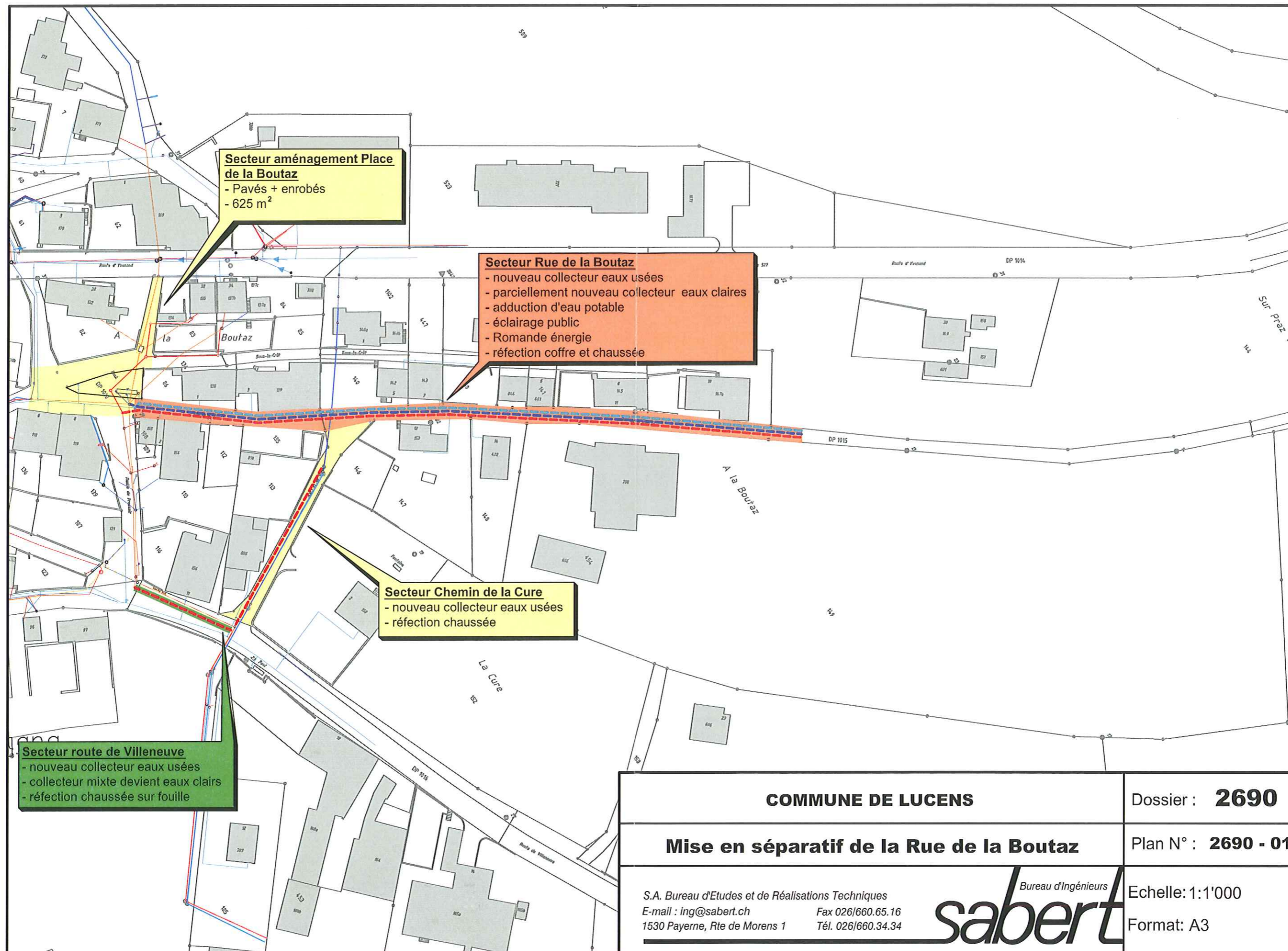
**E. Berger**

**La Secrétaire :**

**C.-L. Cruchet**

Annexe : 1 plan de principe.





**Secteur aménagement Place de la Boutaz**  
 - Pavés + enrobés  
 - 625 m<sup>2</sup>

**Secteur Rue de la Boutaz**  
 - nouveau collecteur eaux usées  
 - partiellement nouveau collecteur eaux claires  
 - adduction d'eau potable  
 - éclairage public  
 - Romande énergie  
 - réfection coffre et chaussée

**Secteur Chemin de la Cure**  
 - nouveau collecteur eaux usées  
 - réfection chaussée

**Secteur route de Villeneuve**  
 - nouveau collecteur eaux usées  
 - collecteur mixte devient eaux claires  
 - réfection chaussée sur fouille

<b>COMMUNE DE LUCENS</b>		Dossier : <b>2690</b>
<b>Mise en séparatif de la Rue de la Boutaz</b>		Plan N° : <b>2690 - 01</b>
S.A. Bureau d'Etudes et de Réalisations Techniques E-mail : <a href="mailto:ing@sabert.ch">ing@sabert.ch</a> Fax 026/660.65.16 1530 Payerne, Rte de Morens 1 Tél. 026/660.34.34		Echelle: 1:1'000 Format: A3

